

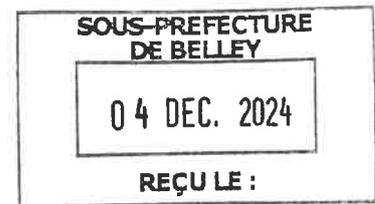
COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 Novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 26/11/2024 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de M Georges Delahaye, doyen de l'assemblée.

<u>Date d'affichage</u> 02/12/2024
<u>Date de convocation</u> 26/11/2024
<u>Nombre de Conseillers :</u>
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Votants : 15
<u>Votes exprimés :</u>
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G Chatel
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N Aubrun
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Gayraud



Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme Lachize-Piccino 15 Quinze voix

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 02 Décembre 2024
M. Georges Delahaye.

